

L'honorable H.A. Olson: Je ne sais pas si le ministre entend répondre à la question du sénateur Gigantès. S'il n'a pas l'intention de le faire . . .

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): J'y ai déjà répondu.

Le sénateur Olson: . . . j'aimerais lui poser une autre question. Comment le leader du gouvernement peut-il prétendre que cette documentation, qui va coûter 10 millions de dollars, n'a pas de couleur politique, quand le ministre compétent, l'honorable John Crosbie, a fait savoir à l'Association nationale des femmes conservatrices que les prochaines élections porteraient vraisemblablement sur la question du libre-échange? S'il a dit cela, il s'agit donc de propagande conservatrice et de rien d'autre. Comment le leader du gouvernement peut-il justifier une telle mesure, ou nie-t-il que M. Crosbie, le ministre responsable, a déjà annoncé que les prochaines élections porteraient notamment sur la question du libre-échange?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, ce n'est pas seulement le gouvernement ou le parti progressiste conservateur qui décide des questions qui seront l'enjeu des élections. Si seulement mes honorables vis-à-vis voulaient bien se brancher, peut-être auraient-ils eux aussi leur mot à dire à ce sujet.

Le sénateur Olson: Si vos honorables vis-à-vis se ressaisissent et lisent certains de vos exposés, ils pourraient formuler des observations très révélatrices à propos du droit du gouvernement de publier des documents comme celui-ci et prétendre qu'il s'agit de documents publics. Le leader du gouvernement avait l'habitude de soutenir que ces documents demeurent de la propagande conservatrice ou libérale tant que ce Parlement ne les a pas adoptés. C'est ce que vous vous efforcez de démontrer et c'est à cette étape que vous en êtes. Si vous le désirez, je vais m'efforcer de retrouver tout ce que vous avez dit à ce sujet.

Le sénateur Murray: Mon collègue aura beau faire toutes les recherches qu'il veut, qu'il ne se hâte pas de conclure. Il devrait attendre d'avoir pris connaissance de la teneur de ces documents avant de condamner cette campagne d'information du public la qualifiant de partisane.

Le sénateur Olson: Ce n'est pas moi qui presse les choses, mais votre collègue le ministre responsable. M. Crosbie a déjà dit à quelles fins il allait utiliser la question du libre-échange. Il a ajouté que le gouvernement allait dépenser 10 millions de dollars pour convaincre les Canadiens d'accepter l'accord de libre-échange. A mon avis, le ministre ferait mieux de lire au moins sa propre propagande.

droit d'auteur et apportant des modifications connexes et corrélatives), présenté au Sénat le mardi, 31 mai 1988.

L'honorable Richard J. Doyle: Honorables sénateurs, j'ai déjà parlé de ce sujet et je ne vous retiendrai pas longtemps cet après-midi. Quand j'en ai parlé, il y a quelques semaines, ici même, j'espérais ardemment que nous adopterions rapidement ce projet de loi si nécessaire et attendu depuis si longtemps, car nous n'avions pas étudié sérieusement depuis des années la question du droit d'auteur.

● (1420)

Quand je suis revenu sur ce sujet après que le comité des banques et du commerce l'ait étudié et ait présenté son rapport, j'étais inquiet et presque découragé parce que, au lieu de l'examiner à fond, nous nous sommes demandés si le moment était bien choisi pour l'étudier et si nous ne devions pas plutôt attendre le deuxième projet de loi sur le droit d'auteur qui nous avait été promis. J'ai tenté de vous faire part de mon inquiétude à ce moment-là.

Le comité a reçu le message de l'autre endroit et il en a discuté deux fois depuis que nous en avons parlé la dernière fois. A la première séance, il a été convenu que nous étions prêts à rencontrer la ministre aussitôt que possible pour discuter des moyens déjà pris ou à prendre bientôt pour amener les utilisateurs et les créateurs à s'entendre sur l'application du projet de loi. Le comité, et surtout son président, voulait obtenir l'assurance que, si nous discussions la première partie de ces mesures, la deuxième suivrait rapidement et serait considérée comme exigeant l'accord immédiat des parties en cause.

Je suis enchanté de pouvoir vous dire aujourd'hui que la ministre s'est empressée de nous donner l'assurance demandée, que le projet de loi est un aiguillon pour ceux qui seront touchés, utilisateurs et créateurs, et qu'ils continuent de se rencontrer. La ministre était convaincue que la plupart des questions abordées dans le projet de loi C-60 seraient réglées et surtout, que la deuxième moitié des mesures sur le droit d'auteur serait prête d'ici septembre si l'activité du gouvernement se poursuit normalement.

Ainsi rassurés, les membres du comité ont pu en arriver à l'entente que vous avez trouvée hier dans le rapport soumis à notre assemblée.

Je ne lirai pas ce rapport, mais bien sa conclusion. La voici:

Suite au témoignage de la ministre, on peut affirmer que des progrès ont été réalisés concernant la solution des points en suspens entre les utilisateurs et les créateurs de matériel protégé par le droit d'auteur. Ce qui comprend un accord sur la plupart des exemptions relatives au droit d'auteur accordé aux utilisateurs dans la deuxième étape de la réforme du droit d'auteur. Une des raisons mentionnées dans la recommandation de son rapport antérieur concernant le report de la mise sur pied de sociétés de gestion venait du manque d'information sur ces exemptions.

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

PROJET DE LOI MODIFICATIF—ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ AU SUJET DU MESSAGE DES COMMUNES ET DE LA MOTION DE NON-INSISTANCE SUR LES AMENDEMENTS DU SÉNAT

Le Sénat passe à l'étude du vingt-cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, (motion et message au sujet de certains amendements au Projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur le